

Règlement du Concours : IA Tour Algérie 2026

Préambule :

Dans le cadre de la stratégie nationale de numérisation et de modernisation du secteur touristique, le **Ministère du Tourisme et de l'Artisanat** lance l'initiative "**IA Tour Algérie 2026**". Ce concours vise à propulser l'écosystème Tech algérien au service de la promotion et de l'attractivité touristique du pays.

Article 1 : Objet et Objectifs

Le concours récompense les solutions numériques basées sur l'**Intelligence Artificielle (IA)** et les **technologies immersives**. Les objectifs clés sont :

- De récompenser les solutions numériques intelligentes, les plus innovantes et les technologies immersives, dans la promotion du tourisme algérien.
- De moderniser l'expérience des touristes en Algérie.
- De Valoriser le patrimoine touristique authentique de l'Algérie (civilisation, culture, cultuel et artisanat,...) via le numérique.
- De soutenir l'innovation algérienne et l'entrepreneuriat technologique , dans le secteur du tourisme.

Article 2 : Axes Thématiques

Les projets doivent s'insérer dans l'une des trois catégories suivantes :

Axe	Nom	Technologies cibles
01	Rêve	Immersion, Réalité Virtuelle (VR), Réalité Augmentée (AR), Modélisation 3D (NeRF), Contenu génératif (Images/Vidéos).
02	Sur-Mesure	Personnalisation du parcours client, IA conversationnelle (LLMs), Systèmes de recommandation intelligents.
03	Performance	Big Data, Analyse prédictive des flux touristiques, Optimisation de la gestion hôtelière, Éthique et souveraineté des données.

Article 3 : Conditions d'Admissibilité

Le concours est ouvert aux profils suivants :

- **Individuels** : Étudiants, chercheurs et développeurs indépendants.
- **Entités** : Startups labellisées ou en cours de labellisation, porteurs de projets.
- **Équipes** : Groupes mixtes de **5 personnes maximum**.
- **Éligibilité Géographique** : Nationaux algériens résidant sur le territoire national ou issus de la diaspora.

Article 4 : Dossier de Candidature

Le téléchargement du dossier de candidature est disponible sur concours IA Tour2026 et l'inscription s'effectue exclusivement sur l'email dédié : smart_tourisme@mta.gov.dz

Le dossier doit impérativement contenir :

1. **Le "Executive Summary"** : Fiche de présentation synthétique (3 pages max).
2. **La Preuve de Concept**: Démonstration technique (vidéo de 2 min, prototype fonctionnel ou accès à un dépôt de code).
3. **Le Business Case** : Analyse de viabilité économique et démonstration de l'impact direct sur le secteur touristique algérien.

Article 5 : Calendrier de l'Édition 2026

- **19 mai** : Lancement officiel et ouverture de la plateforme de dépôt.
- **19 août** : Clôture des candidatures (**23h59, heure d'Alger**).
- **01 septembre** : short-list et phase de Pitch Vidéo.
- **Début septembre** : Sessions de "Demo Days" (Présentiel/Hybride).
- **27 septembre** : Grande Finale et Remise des Prix lors de la **Journée Mondiale du Tourisme**.

Article 6 : Critères de Notation

Le jury indépendant évaluera les propositions selon la grille suivante :

- **Innovation Technique (35 points)** : Utilisation pertinente de l'IA, de la VR ou de la Data.
- **Impact Touristique (35 points)** : Capacité à attirer des visiteurs ou à améliorer l'expérience client.
- **Faisabilité et Scalabilité (20 points)** : Facilité de déploiement à grande échelle.
- **Qualité de la Présentation (10 points)** : Clarté du pitch et démonstration.

Article 7 : Jury et Souveraineté

Le jury est composé de spécialistes dans l'intelligence artificielle et des représentants institutionnels. Ses délibérations sont confidentielles et ses décisions sont finales et sans appel.

Article 8 : Dotations et Accompagnement

Outre la visibilité médiatique, les lauréats recevront les prix suivants :

- **1er Prix** : 1 000 000 DA.
- **2ème Prix** : 600 000 DA.
- **3ème Prix** : 400 000 DA.

Article 9 : Propriété Intellectuelle

Les candidats conservent la propriété intellectuelle de leurs projets. Toutefois, ils autorisent l'organisateur à utiliser le nom et les visuels du projet pour la communication autour du concours, ou à des fins promotionnelles du secteur du tourisme en Algérie.

Article 10 : Éthique, Cybersécurité et Protection des Données

Les projets soumis doivent garantir :

1. Le respect de la loi relative à la protection des données à caractère personnel.
2. Une architecture sécurisée contre les cyber-menaces.
3. Atténuation des Biais : Les modèles doivent être testés pour éviter toute discrimination (genre, région, origine) et pour respecter la neutralité culturelle et religieuse de la société algérienne.
4. Engagement de Confidentialité du Jury : En contrepartie de la transparence exigée des candidats, tous les membres du jury et les organisateurs sont soumis à une Clause de Confidentialité Stricte. Aucun secret industriel, code source ou concept innovant ne pourra être divulgué ou utilisé hors du cadre strict de l'évaluation du concours.